



Demission abandon de poste

Par **cathy ducrocq**, le **27/03/2017** à **21:38**

Bonjour,

J'ai donné ma démission à mon employeur en demandant de réduire mon préavis (le délai étant de 2 mois). Celui ci a refusé de me laisser partir plutôt, j'ai donc abandonné mon poste. A ce jour, je suis à mon 2eme recommandé où il me demande de reprendre mes fonctions. Il m'informe également que selon la convention collective si je n'effectue pas mon préavis, je suis redevable d'une indemnité correspondant au délai non effectué.

Je souhaite vraiment, ne plus faire partie de cette société comment résoudre ce problème? conciliateur? je dois saisir les prudhommes?

Merci pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **27/03/2017** à **22:03**

Bsr,

Le conseil des prud'hommes ne tranchera pas en votre faveur sachant cette situation volontairement créée par vous.

Par **youris**, le **28/03/2017** à **00:38**

bonjour,

l'abandon de poste est une mauvaise solution pour le salarié.

votre employeur n' aucune obligation à votre égard.

je vous laisse chercher avec votre moteur de recherche les conséquences de votre décision.

salutations

Par **P.M.**, le **28/03/2017** à **08:42**

Bonjour,

J'ajoute que si pendant le préavis restant, vous vous faites embaucher par un autre employeur, celui pour lequel vous n'avez pas respecté le préavis peut lui réclamer des dommages-intérêts pour déloyauté et exiger qu'il rompe votre contrat de travail...

Je vois difficilement comment vous pourriez saisir vous-même le Conseil de Prud'Hommes

alors que vous êtes en faute...

Par **youris**, le **28/03/2017** à **09:17**

comme cathy ducrocq n'a pas respecté les conditions prévues en cas de démission, j'ignore si celle-ci est effective d'ou ma réponse.